

CONTRAT TERRITORIAL ANCE DU NORD AMONT

Mise en œuvre de l'action de préservation, de gestion
et de mise en valeur des zones humides

Le Contrat Territorial de l'Ance du Nord amont en quelques mots :

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez (CCALF) porte le contrat territorial sur la masse d'eau de l'Ance du nord amont (des sources jusqu'à Tiranges) sur la période 2016-2020. Ce contrat se compose d'un programme d'actions permettant de préserver les cours d'eau, les milieux aquatiques et la ressource en eau.



Sa déclinaison sur les zones humides :

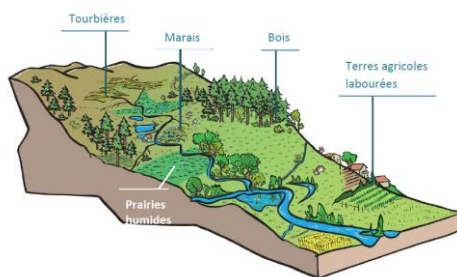
L'Ance du nord amont accueille une multitude de zones humides qui occupent 7% du bassin.

Ces zones humides assurent de nombreux rôles indispensables pour le territoire :

- 🌿 rôle hydraulique : soutien d'étiage en période de sécheresse, recharges des nappes d'eau ;
- 🌿 rôle épuratoire : zone tampon contre les polluants ;
- 🌿 rôle écologique : réservoir de biodiversité, corridor écologique ;
- 🌿 rôle économique : développement du tourisme vert, loisir pêche (découverte pédagogique ...).

Afin de mieux connaître et préserver ces espaces, le Contrat Territorial de l'Ance du Nord amont lance l'action « Elaborer des diagnostics et plans de gestion pour maintenir les zones humides de grand intérêt ».

ALF a confié la réalisation technique de cette action au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (<http://cen-auvergne.fr/>) qui se déroulera de **juin 2020 à novembre 2021**.



Les objectifs de cette action sont de :

- 🌿 améliorer et diffuser la connaissance sur les différentes modalités de gestion des milieux humides ;
- 🌿 communiquer sur la mise en valeur des bonnes pratiques de gestion permettant leur maintien ;
- 🌿 apporter des conseils et des propositions pour leur préservation et leur restauration.

L'action portera sur **21 zones humides** de près de **335 ha** cumulés sur les **9 communes** suivantes : Eglisolles, Grandrif, La Chaulme, Saillant, Saint-Anthème, Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ et Saint-Romain.

En lien avec les acteurs du territoire :

Sur le terrain, des échanges techniques seront proposés par le CEN aux **gestionnaires de ces zones humides** afin d'identifier des solutions d'utilisation durable de ces milieux sensibles.

Grâce à ces rencontres et aux analyses techniques réalisées sur les 21 zones humides, la mise en valeur des zones humides de l'Ance du Nord Amont se traduira par la réalisation d'un support de communication comprenant un descriptif précis des différents types de milieux humides présents sur notre territoire et les bonnes pratiques de gestion à mettre en œuvre.

En pratique :

De **juin et septembre 2020**, deux techniciens du CEN Auvergne se rendront sur **ces 21 zones humides** pour expertiser l'utilisation, l'intérêt biologique et l'état de conservation de chaque zone, et ils prendront contact avec les gestionnaires de zones humides pour organiser des temps d'échanges.

Pour plus d'informations, contacter :

Lauriane CHAUTARD, Chargée de mission du contrat territorial de l'Ance du Nord
Pôle Agriculture, forêt, environnement et aménagement durable
04 73 95 33 42/ lauriane.chautard@ambertlivradoisforez.fr